

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le quinze novembre deux mil seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis - THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick - DESSALCES Jean-Claude – MOUSSERIN Jean-Luc - AUGER Patrick - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : HENRY Elisabeth

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

VICHY VAL D'ALLIER – TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal, considérant que l'élaboration immédiate d'un PLUi n'aurait qu'une faible valeur ajoutée par rapport aux documents d'urbanisme communaux, qui seront prochainement tous compatibles avec les lois Grenelle pour l'Environnement et le ScoT de Vichy Val d'Allier, décide de conserver la compétence relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et, en d'autres termes, de s'opposer au transfert de cette compétence au futur établissement public de coopération intercommunal créé au 1^{er} janvier 2017.

CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la révision du prix du repas fourni à la cantine scolaire par le prestataire, à compter du 1^{er} janvier 2017, et décide de ne pas répercuter cette faible hausse aux les familles.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal, afin de se conformer à la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017, en interdisant l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries, décide la réalisation de travaux d'enherbement hydromulching sur les trottoirs de la RD 52 – côté Magnet -, autour du rond-point du bourg et chemin des Varennes – sur un côté – et dit que les crédits sont inscrits au budget.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits sur le budget 2016.

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de classement de la voirie communale intégrant l'impasse des Vergers (achat) ainsi que l'impasse et la rue de la Prat (redécoupage des parcelles).

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve la création d'un service technique commun avec les communes de Saint Germain des Fossés, Billy et Magnet à compter du 2 janvier 2017 et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

INDEMNITES AU COMPTABLE

Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer l'indemnité de conseil au comptable.

Fait à SEUILLET, le 23 Novembre 2016

Le Maire,
BONNET Pierre

